



Problème de confiance locataire propriétaire

Par **Angélique**, le **02/06/2010** à **19:03**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis le 1^{er} septembre. Nous n'avons pas eu d'état des lieux écrits malgré nos réclamations.

Les propriétaires de notre maison, possèdent une clé de notre logement. Ont-ils le droit ?

Nous nous sommes rendus compte par hasard, que les propriétaires venaient sur notre terrain. Nous ne savons pas si ils rentrent à l'intérieur mais nous avons des doutes.

Quels sont nos droits pour éviter que cela ne se reproduise ?

Merci de me dire quels sont mes droits par rapport à ces divers litiges.

Par **aliren27**, le **02/06/2010** à **19:08**

bonjour,

si votre propriétaire refusé de faire un état des lieux d'entrée, la maison est réputé être en bon état selon la loi. S'il ne fait pas d'état des lieux de sortie, il est obligé de vous restituer **INTEGRALEMENT** le dépôt de garantie, sauf s'il reste un reliquat de charges.

Quant à savoir si votre propriétaire rentre chez vous, changer simplement le canon de votre porte ou la serrure, et vous la remettre en partant. Vous serez ainsi tranquilles car il n'a pas le droit de rentrer chez vous.

Cordialement

Aline

Par **Angélique**, le **02/06/2010** à **19:14**

Merci donc nous avons bien raison, les propriétaires n'ont pas le droit de rentrer dans la maison que nous louons en notre absence.

Par **aliren27**, le **02/06/2010** à **19:36**

Angélique,

ils n'ont pas le droit d'entrer chez vous en votre absence. Je crois même que cela pourrait être jugé comme violation de domicile. A l'occasion, demander à l'ADIL de votre département. Ils vous confirmeront et vous donneront certainement la marche à suivre.

Bon courage

Aline